

Guide pratique 2019-2020
CLASSE DE PREMIERE BAC PRO SAPAT

Pour que votre dossier soit complet, merci de nous retourner au plus tard le 03 juin 2019:

LES PIECES ADMINISTRATIVES suivantes :

- La fiche d'inscription remplie en totalité et signée.
- 2 photocopies de la carte d'identité.
- 1 photo d'identité.
- Le formulaire d'autorisation d'hospitalisation.
- Le formulaire de droit à l'image, d'autorisation de transport et de protection des données.
- Autorisation de sortie pour les internes.
- Pour les boursiers, la procuration remplie et signée.

LES PIECES COMPTABLES suivantes :

- Les conditions financières lues, approuvées et signées.

LES PIECES MEDICALES suivantes au plus tard à la rentrée 2019-2020 :

- Un certificat d'aptitude à l'EPS. Un certificat médical d'aptitude professionnelle pour les stages.
- Une copie du livret de santé regroupant les dates de vaccinations.
- Une fiche confidentielle en cas de suivi médical particulier
- Certificat d'assurance scolaire.

NOUVELLE DEMANDE DE BOURSES NATIONALES :

Le dossier est à retirer par vos soins au secrétariat de l'établissement dès le mois de juin 2019 et à ramener au plus tard le 12 juillet 2019.



LEAP
Saubrigues
services à la Personne



FORMULAIRE D'AUTORISATION D'HOSPITALISATION et D'INTERVENTION CHIRURGICALE

Nous soussignés, Monsieur, Madame

Autorisons le chef d'Établissement du Lycée d'Enseignement Agricole Privé de Saubrigues à prendre les dispositions nécessaires pour une éventuelle hospitalisation ou intervention chirurgicale sur notre enfant :

Nom de l'enfant :

Prénom :

Nous souhaitons que notre enfant soit admis à :

Nom et adresse de l'établissement médical

.....

.....

.....

Date et Signature des parents



LEAP
Saubrigues
services à la Personne

LYCÉE
PROFESSIONNEL

Qualification
des Services
Intellectuels
ISQ
OPQF



Autorisations

Nom de l'élève : Prénom : Classe :

Je soussigné Madame – Monsieur :

- Autorise(nt) mon enfant à participer aux sorties pédagogiques et voyages programmés sur l'année scolaire.
- Autorise(nt) que mon enfant soit transporté dans les véhicules de l'établissement

Droit à l'image

Autorise(nt) que mon enfant soit pris en photo ou filmé pendant les activités pédagogiques

N'autorise(nt) pas que mon enfant soit pris en photo ou filmé pendant les activités pédagogiques

Autorise(nt) que les photos ou films pris de mon enfant soient utilisés pour la communication de l'établissement (brochures, presse, internet, flyers...) et ce sans limite de temps.

N'autorise(nt) pas que les photos ou films pris de mon enfant soient utilisés pour la communication de l'établissement (brochures, presse, internet, flyers...) et ce sans limite de temps.

Règlement général sur la protection des données

Dans le cadre de la mise en conformité de la nouvelle réglementation européenne RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) dans notre établissement, je me dois d'avoir votre consentement pour le traitement de l'ensemble de vos données personnelles durant l'ensemble de la scolarité ainsi que dans les 5 années suivantes.

Je soussigné Madame – Monsieur :

Responsable (s) légal (aux) de

Accepte(nt) le traitement des données par le LEAP de Saubrigues

Fait à le

Signature des parents

LEAP de SAUBRIGUES, 11 route Mottes
40230 SAU

Contact : saubrigues@cneap.fr / 05.58.77.90.87



LEAP
Saubrigues
services à la Personne

LEGÈRE
PROFESSIONNEL



AUTORISATION DE SORTIE

(Pour les internes exclusivement)

Je soussigné, M. Mme

Autorise mon fils, ma fille

Elève de

A quitter l'établissement le mercredi après midi entre 13h30 et 17h30

OUI NON

Pendant ce même horaire, je l'autorise à prendre sa voiture

OUI NON

A se faire transporter dans le véhicule d'un, d'une camarade

OUI NON

Date et Signature des parents



CONDITIONS FINANCIERES (2019-2020)

Exemplaire à renvoyer

-1- Coût de la formation (prix annuel)

1 ERE PROFESSIONNELLE	Externat	Demi-Pension	Pension
Frais de scolarité			
- Frais de scolarité	194.68 €	194.68 €	194.68 €
- Cotisation	3.24 €	3.24 €	3.24 €
- Location livres	60.08 €	60.08 €	60.08 €
Total frais de scolarité	258 €	258€	258 €
Frais de régime scolaire			
- 1 ^{er} trimestre	162 € pour l'année scolaire	330 €	578 €
- 2 ^{ème} trimestre		330 €	578 €
- 3 ^{ème} trimestre		330 €	578 €
Total régime scolaire	162 €	990 €	1734 €
Total	420 €	1248 €	1992 €
Soit 9 mensualités	46.67 € X 9	138.67 € X 9	221.33 € X 9
Soit 3 trimestres	140 € X 3	416 € X 3	664 € X 3

Ces frais tiennent compte des semaines de stage en entreprise, semaines qui ne sont pas facturées. Il n'y a pas de réduction d'une part pour les périodes de stage en entreprise et d'autre part pour des absences inférieures à deux semaines consécutives.

Pour les élèves boursiers, le montant de la bourse sera déduit de la facture annuelle. Le remboursement en cas de trop perçu se fera en fin d'année.

Enfin, un trimestre entamé reste dû si l'élève venait à quitter définitivement l'établissement.

-2- Facturation et règlement

La facturation est annuelle.

Elle interviendra au mois d'octobre pour les élèves non boursiers, et courant novembre pour les élèves ayant fait une demande de Bourses Nationales.

Le règlement peut-être effectué :

- soit au mois (sur 9 mois), d'octobre à juin.

- soit au trimestre (sur 3 trimestres), au cours du premier mois du trimestre : octobre/janvier/avril

-3- Statut de l'élève

Le régime scolaire retenu pour l'élève ne peut-être modifié au cours de l'année scolaire sauf raison majeure.

-4- Modalité de paiement

Je soussigné(e) Nom - Prénom

demeurant (adresse)

.....

Atteste avoir pris connaissance de ce document et en accepte les clauses.

Je demande, pour mon enfant, le régime scolaire suivant :
- externe
- demi-pensionnaire
- pensionnaire

Je demande les modalités de règlement suivantes :
- règlement mensuel - par chèque
trimestriel -prélèvement automatique
-espèces

àle

Signature précédée de « lu et approuvé »



CONDITIONS FINANCIERES (2019-2020)

Exemplaire à conserver

-1- Coût de la formation (prix annuel)

1ERE PROFESSIONNELLE	Externat	Demi-Pension	Pension
Frais de scolarité			
- Frais de scolarité	194.68 €	194.68 €	194.68 €
- Cotisation	3.24 €	3.24 €	3.24 €
- Location livres	60.08 €	60.08 €	60.08 €
Total frais de scolarité	258 €	258€	258 €
Frais de régime scolaire			
- 1 ^{er} trimestre	162 € pour l'année scolaire	330 €	578 €
- 2 ^{ème} trimestre		330 €	578 €
- 3 ^{ème} trimestre		330 €	578 €
Total régime scolaire	162 €	990 €	1734 €
Total	420 €	1248 €	1992 €
Soit 9 mensualités	46.67 € X 9	138.67 € X 9	221.33 € X 9
Soit 3 trimestres	140 € X 3	416 € X 3	664 € X 3

Ces frais tiennent compte des semaines de stage en entreprise, semaines qui ne sont pas facturées. Il n'y a pas de réduction d'une part pour les périodes de stage en entreprise et d'autre part pour des absences inférieures à deux semaines consécutives.

Pour les élèves boursiers, le montant de la bourse sera déduit de la facture annuelle. Le remboursement en cas de trop perçu se fera en fin d'année.

Enfin, un trimestre entamé reste dû si l'élève venait à quitter définitivement l'établissement.

-2- Facturation et règlement

La facturation est annuelle.

Elle interviendra au mois d'octobre pour les élèves non boursiers, et courant novembre pour les élèves ayant fait une demande de Bourses Nationales.

Le règlement peut-être effectué :

- soit au mois (sur 9 mois), d'octobre à juin.

- soit au trimestre (sur 3 trimestres), au cours du premier mois du trimestre : octobre/janvier/avril

-3- Statut de l'élève

Le régime scolaire retenu pour l'élève ne peut-être modifié au cours de l'année scolaire sauf raison majeure.

-4- Modalité de paiement

Je soussigné(e) Nom - Prénom

demeurant (adresse)

Atteste avoir pris connaissance de ce document et en accepte les clauses.

Je demande, pour mon enfant, le régime scolaire suivant :
- externe
- demi-pensionnaire
- pensionnaire

Je demande les modalités de règlement suivantes :

- règlement mensuel - par chèque
- règlement trimestriel - prélèvement automatique
- espèces

àle

Signature précédée de « lu et approuvé »

INFORMATION SUR LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Pour les parents qui reconduisent le prélèvement automatique pour l'année scolaire 2019-2020, nous vous informons que le premier prélèvement se fera à partir d'octobre 2019 puis tous les mois jusqu'à juin 2020.

La date retenue pour le prélèvement et sauf avis contraire de votre part est celle de l'année scolaire 2018-2019.

Pour les parents qui souhaitent utiliser le prélèvement automatique, merci de me réclamer un mandat de prélèvement SEPA.

Cordialement,

Caroline ROUET